

## Un naufrage programmé pour l'artisanat du bâtiment qui enregistre son 7ème trimestre de baisse consécutif

Paris, le 21 janvier 2025 – Malgré une demande bien présente, le secteur de l'artisanat du bâtiment continue de subir une baisse inexplicable et inacceptable de son activité compte tenu de l'ampleur des rénovations à effectuer dans le cadre de la stratégie bas carbone, notamment.

### Une conjoncture qui se dégrade dans l'artisanat du bâtiment

En dépit d'un environnement macroéconomique plutôt favorable (baisse des taux directeurs et de l'inflation), l'artisanat du bâtiment a connu un recul de son activité, -3,9 % sur l'année, induit principalement par une nouvelle baisse de la construction neuve (-8,5 %), mais aussi une baisse dans l'entretien rénovation (-1 %), y compris dans la rénovation énergétique (-0,5 %). Le recul de l'activité concerne toutes les régions et tous les corps de métiers.

### Mémo : Chiffres du 4<sup>e</sup> trimestre 2024

- Activité de l'artisanat du bâtiment : -6 %
- Construction neuve : -13 %
- Entretien et rénovation : -1,5 %

Si les carnets de commandes sont encore à deux mois et demi, cette visibilité est essentiellement due à la diminution des capacités de production des entreprises. Sur l'année, ce sont ainsi environ 21 000 postes qui ont été supprimés. Et les intentions de licenciement ou de non-renouvellement de contrats sont toujours en hausse et plus importantes que la part des entreprises qui envisagent des embauches. Quant aux trésoreries, elles se tendent davantage et les défaillances poursuivent leur progression.

Dans la continuité de son action syndicale, « Nous prenons nos responsabilités et vous ? », la CAPEB dénonce l'irresponsabilité dont font preuve les décideurs politiques face aux difficultés des entreprises artisanales et refuse toute projection d'activité pour 2025, tant celle-ci est impactée par les décisions des pouvoirs publics.

Trimestre après trimestre, la CAPEB alerte sur les difficultés économiques du secteur et propose des solutions pragmatiques et adaptées, dans l'intérêt général et avec une ambition de réduction des déficits publics. Pourtant, ces propositions se heurtent à un manque de considération de la part des pouvoirs publics.

### Miser exclusivement sur la construction neuve pour répondre à la crise du logement : une stratégie infondée

Le Gouvernement semble concentrer ses efforts sur la construction neuve, en élargissant notamment le PTZ pour résoudre la crise du logement. Or, cette stratégie n'est pas à la hauteur des besoins. Selon l'ADEME, le parc de logements neufs nécessaire se situe entre 120 000 et 350 000 unités par an. Avec 330 900 autorisations et 258 500 mises en chantier prévues pour 2025, la CAPEB estime que l'effort de construction neuve est déjà dans la fourchette des besoins identifiés. Les réservations de logements sont nettement inférieures aux mises en

vente de logements neufs, ce qui interroge sur une politique qui continue de porter uniquement sur la construction neuve.

La « crise du logement » n'est appréhendée par les pouvoirs publics que par le prisme de la construction neuve. Or, la rénovation offre un potentiel considérable de logements :

- 11 millions de logements, soit 1/3 du parc français, sont dans le bâti ancien ou patrimonial.
- 3,1 millions de logements sont vacants, soit 8 % des logements.
- 5,8 millions de logements sont des passoires thermiques, dont 567 000 ne peuvent plus être loués depuis le 1er janvier.
- 2 millions de m<sup>2</sup> de bureaux sont susceptibles d'être transformés en logements.
- 80 % des logements de 2050 sont déjà existants et devront être rénovés.

En outre, les gains de la rénovation vont bien au-delà de la seule offre supplémentaire de logements. La rénovation permet de préserver les ressources (80 fois plus de matériaux sont nécessaires à la construction d'un logement collectif par rapport à la rénovation d'un bâtiment équivalent), et 10 milliards d'euros par an de coûts de santé pourraient être évités si l'ensemble des passoires thermiques était rénové d'ici 2028.

Au lieu d'agir en ce sens, le Gouvernement fait le choix d'amputer fortement les moyens dédiés à MaPrimeRénov' pour réduire les dépenses de l'État, qui seront par ailleurs alourdis par les mesures favorables qu'il a prises en faveur de la construction neuve. C'est une faute politique qui va aggraver la situation déjà fragile des TPE du bâtiment, largement actrices de la rénovation, et qui va passer à côté des besoins réels des Français.

### **Une exaspération croissante chez les artisans**

La CAPEB déplore que les arbitrages pris ne soient que trop rarement favorables aux TPE du bâtiment. Pourtant, de nombreux organismes, y compris des agences de l'État telles que l'ADEME, s'accordent sur le potentiel qu'offre la rénovation en termes de logements. Le Gouvernement de Gabriel Attal s'était même prononcé favorablement sur les propositions de la CAPEB pour dynamiser la rénovation énergétique, propositions qui ne sont toujours pas mises en œuvre à ce jour. De ce fait :

- Le nombre d'entreprises RGE (Reconnu Garant de l'Environnement) reste identique à 2015, alors que la transition écologique est une priorité nationale.
- L'accès à la qualification RGE par Validation des Acquis de l'Expérience (VAE), qui permettrait à un plus grand nombre d'entreprises de contribuer au marché de la rénovation énergétique, est toujours en attente de décision depuis un an.
- La limitation de la sous-traitance à deux rangs n'a toujours pas été mise en œuvre, alors qu'elle permettrait de lutter contre les fraudes et d'assainir le marché.

### **Un appel à la juste reconnaissance des TPE**

Dans son discours de politique générale, François Bayrou a plaidé pour une démocratie sociale. Pour la CAPEB, celle-ci passe nécessairement par une prise en considération des TPE et des décisions politiques concrètes qui leur sont favorables. La CAPEB appelle les pouvoirs publics à prendre en considération le rôle central des TPE dans l'économie française. Elles représentent un « trésor caché » qui contribue à relever les défis sociétaux et environnementaux.

« Nous sommes arrivés à un point de non-retour : on ne peut pas continuer à appeler à la démocratie sociale tout en prenant des décisions qui pénalisent nos entreprises artisanales. Un défi sociétal et environnemental majeur est devant nous, mais nos entreprises, qui s'emploient à le relever, ne figurent toujours pas parmi les priorités nationales. À ce jour, les actes politiques ne traduisent aucune réelle compréhension des enjeux auxquels font face les

artisans. Nous alertons sur l'ineptie économique et sociale d'ignorer le potentiel que représente la rénovation et de tout miser sur la construction neuve, et nous continuerons à proposer des solutions. Il est désormais impératif de les mettre en œuvre. » Jean-Christophe Repon, président de la CAPEB.

[\*\*Consulter la note de conjoncture du 4<sup>ème</sup> trimestre 2024\*\*](#)

**Contact presse :**

Pour toute demande d'information complémentaire, veuillez contacter :

Albertine Minart – Chargée des Relations Presse  
E-mail : a.minart@capeb.fr | Tél : 01 53 60 50 84

**À propos de la CAPEB**

La Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment (CAPEB), organisation patronale représentative de l'ensemble des entreprises du bâtiment est l'organisation patronale majoritaire dans l'artisanat du Bâtiment (c'est-à-dire les entreprises inscrites au répertoire des métiers qui emploient ou non des salariés). La CAPEB est la première organisation professionnelle de France en nombre d'adhérents (62 000 entreprises).  
500 000 entreprises, soit 96 % des entreprises du bâtiment, employant entre 1 et 10 salariés  
570 000 salariés, soit 45 % des salariés dont 14 % de femmes  
60 000 apprentis formés dans le bâtiment  
Presque la moitié du chiffre d'affaires du bâtiment (47 %)

Suivez la CAPEB sur les réseaux sociaux pour ne rien manquer de ses actualités, événements et actions :

- **X** : @capeb\_fr
- **Facebook** : @capeb.nationale
- **LinkedIn** : @capeb